

## Communiqué de presse

Rabat, le 6 décembre 2021

### Adhésion de la FMES au programme DATA-TIKA mis en place par la CNDP

M. Youssef CHRAIBI, Président de la Fédération Marocaine de l'Externalisation des Services (FMES) et M. Omar SEGHROUCHNI, Président de la Commission Nationale de Contrôle de la Protection des Données à Caractère Personnel (CNDP) ont signé, ce lundi 06 décembre 2021 au siège de la CNDP, une convention de partenariat pour une durée de quatre ans, actant l'adhésion de la FMES au programme DATA-TIKA pour la protection des données à caractère personnel.

Lancé par la CNDP en juillet 2020, le programme DATA-TIKA vise à définir les leviers nécessaires dans le but de protéger le citoyen marocain au sein de l'écosystème numérique et le renforcement des mesures de protection des données à caractère personnel.

Cette convention prévoit 3 volets :

#### Volet 1 : Renforcement de la conformité à la loi 09-08

- Accompagner les opérateurs économiques membres de la FMES dans le processus de mise en conformité avec la loi 09-08 ;
- Organiser des sessions de formation par la CNDP au profit des membres de la FMES sur la protection des données à caractère personnel;
- Donner un accès pilote à l'application en ligne de dématérialisation des notifications et demandes d'autorisation à la CNDP ;
- Mettre en place un système de pilotage et de suivi de la conformité au niveau de la FMES en coordination avec la CNDP ;
- Renforcer les modalités de communication et coordination avec la CNDP.

#### Volet 2 : Inversion du paradigme et projets de la FMES liés à la DATA à caractère personnel

- Réaliser des ateliers et brainstormings sur les usages de données (et en particulier, sur les données à caractère personnel) tels qu'envisagés ou souhaités par la fédération et son écosystème dans le cadre de ses développements métiers et repositionnements stratégiques futurs ;
- Transfert des données depuis le Maroc vers et en dehors de l'Union Européenne ;
- Aide à l'Analyse d'impact de transferts de données personnelles, hors du Maroc, pour nos futurs clients ;
- Identifier et proposer des plans de dénouement des différentes problématiques de la FMES liées à la protection des données à caractère personnel : classification des données, hébergement des données, transferts des données à l'étrangers, développement de télétravail, signature électronique, recherche et développement...
- Evolution vers le principe de la responsabilisation « accountability »

➤ **Volet 3 : Alimentation des lignes directrices pour les briques de confiance numérique**

- Formaliser des conclusions identifiées au sein du volet 2 afin d'alimenter, une réflexion transverse, multipartenaires et multi-adhérents, devant aboutir à la production de préconisations sur les briques de confiance au service de différents usages pouvant être spécifiques au secteur.
- Assurer l'alignement avec les exigences légales, ainsi que la fluidification des procédures.
- Aider à construire une politique de la protection des données au service d'une économie de la Data.
- Alimentation d'une réflexion autour des problématiques suivantes :
  - Hébergement des données
  - Développement du Télétravail
  - Traitement des réclamations
  - Aide à la mise en place des analyses d'impact relative à la protection des données (AIPD) lors d'implémentation des nouvelles technologies
  - Tout traitement nécessaire à la poursuite des finalités légitimes

### A propos de la FMES

La FMES regroupe les principaux outsourceurs historiques spécialisés dans la gestion de la Relation Client ainsi que des acteurs du BPO et l'ensemble des écosystèmes de l'externalisation des services tels que l'ESO (Ingénierie) et le KPO (Économie du savoir). Ils partagent des valeurs et des pratiques communes au niveau éthique et social.

Avec un peu plus de 1000 acteurs, 125 000 emplois et environ 14 milliards de dhs de chiffre d'affaires à l'export en 2020, l'outsourcing fait partie des 5 métiers « mondiaux » du Maroc. La FMES est un pionnier de la stratégie de régionalisation avancée, avec une présence dans 8 régions sur 12 du Royaume.

### A propos de la CNDP

La protection de la vie privée, au Maroc, est consacrée par l'article 24 de la Constitution du Royaume : « Toute personne a droit à la protection de sa vie privée. ... »

La CNDP (Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel) a été créée par le Dahir n° 1-09-15 du 22 safar 1430 (18 février 2009) portant promulgation de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. ( BO n° 5714 du 05/03/2009).